

Appel de propositions de 2024 (ADP)

Webinaire pour les
nouveaux demandeurs



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Canada

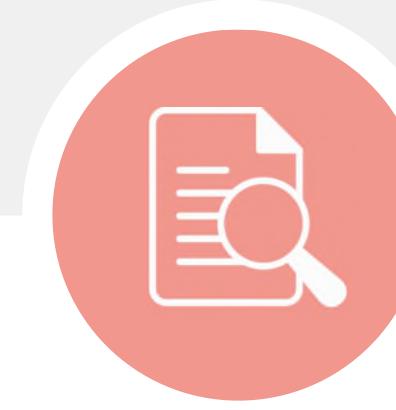
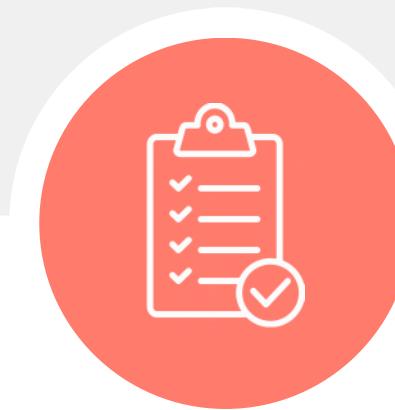
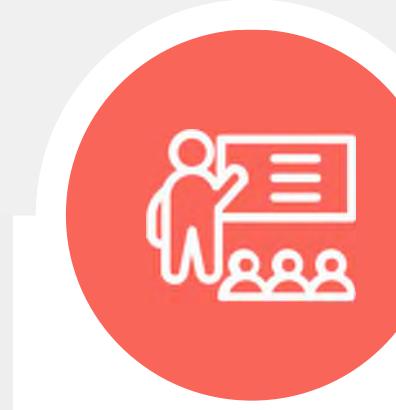
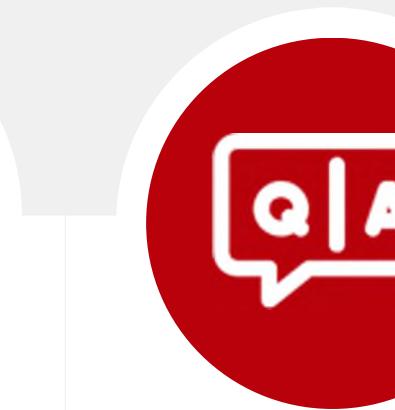
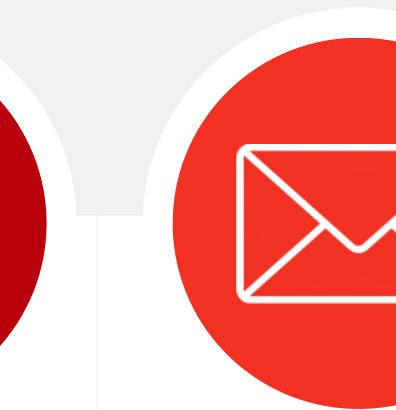
Comment puis-je poser des questions?

Slido

- Ouvrez slido.com dans votre navigateur
- Tapez le code d'événement **2085377** dans la case appropriée
- Attendez d'être redirigé vers l'événement



Objectifs du webinaire

						
Aperçu ADP 2024	Admissibilité	Critères d'évaluation	Tutoriel du Système des subventions et des contributions	Comment postuler	Période de questions et réponses	Contactez- nous

Aperçu : ADP 2024

IRCC gère le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation, qui ont pour but d'aider les nouveaux arrivants à s'établir et à s'adapter à la vie au Canada en les appuyant pendant leur parcours vers l'intégration et la pleine citoyenneté. Dans le cadre de ces programmes, IRCC collabore avec de nombreux partenaires pour offrir en continu un ensemble de services de grande qualité aux nouveaux arrivants.

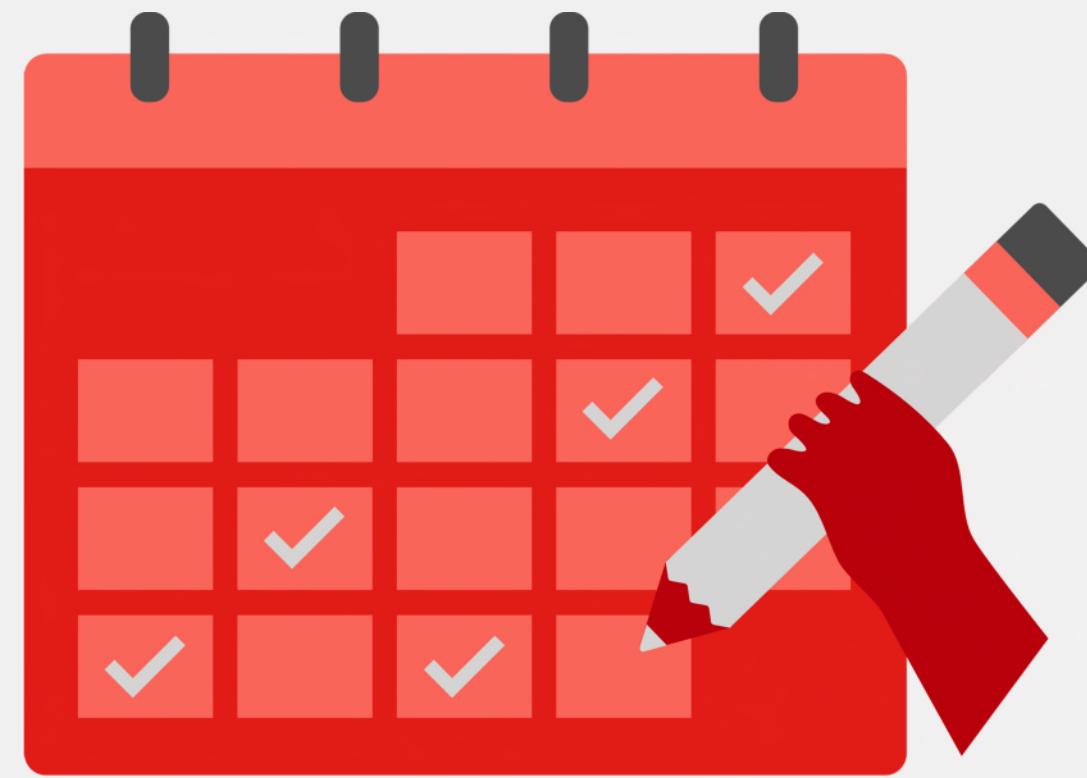
Le présent processus d'appel de propositions vise à offrir partout au Canada une gamme complète de services régionaux et nationaux dans le cadre du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation.



Aperçu ADP 2024 : Dates importantes

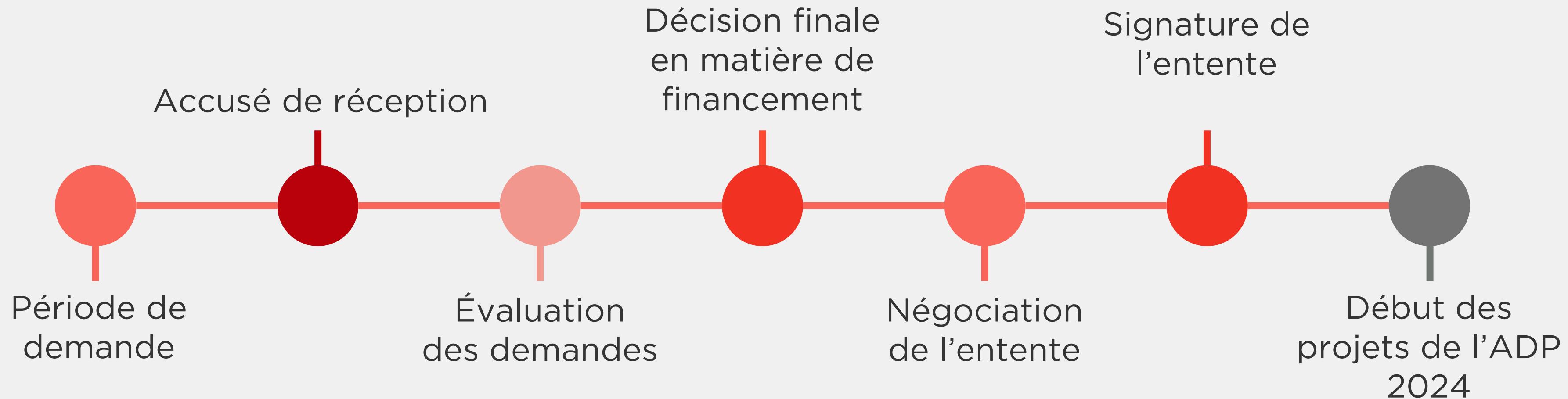


La période de demandes a commencé le 14 novembre. Vous devez soumettre votre demande au plus tard le 31 janvier 17h heure de l'est.



Le financement des projets retenus commencera le 1er avril 2025 pour une durée maximale de cinq ans, se terminant au plus tard le 31 mars 2030.

Aperçu ADP 2024 : Processus



Vision de l'établissement et de l'intégration

IRCC veille à ce que ses programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation s'attaquent aux obstacles afin de soutenir efficacement l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne.

Conformément aux engagements d'IRCC en matière de lutte contre le racisme, d'analyse comparative entre les sexes et d'égalité entre les sexes, le ministère fait progresser les priorités en matière d'équité dans le cadre de l'ADP 2024 afin de veiller à ce que les diverses populations puissent bénéficier de programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation ouverts à tous.

Cette approche vise à intégrer l'initiative Vérité et réconciliation afin d'avoir des programmes qui sensibilisent les nouveaux arrivants aux questions autochtones et qui facilitent l'établissement de liens significatifs et la cohésion sociale entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens.



Aperçu du Programme d'établissement pour l'ADP 2024 : Services directs et indirects

Services directs

- Services de pré-arrivée
- Services d'évaluation des besoins et atouts et d'aiguillage (SÉBAA)
- Services de gestion des cas
- Information et orientation
- Formation linguistique
- Services liés à l'emploi
- Connexions communautaires
- Travailleurs d'établissement dans les écoles (TEE)
- Services de soutien

Services indirects (renforcement des capacités, coordination, standardisation)

- Services indirects ayant une portée nationale/sectorielle (p. ex. les organisations-cadres; les FS qui cherchent à renforcer leurs capacités en matière de diversité, d'équité et d'inclusion)
- Services indirects ayant une portée communautaire ou locale (p. ex. les Partenariats locaux en matière d'immigration [PLI] ou les RIF)

Aperçu de l'ADP 2024 : Volets et Programme d'aide à la réinstallation



PARCOURS D'INTÉGRATION FRANCOPHONE

- Appuie et renforce la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire
- Veille à ce que les nouveaux arrivants d'expression française reçoivent des services en français par des fournisseurs de services francophones.



VOLET DE L'ÉQUITÉ

- Offre un soutien ciblé aux organisations représentant les communautés racisées, les femmes migrantes et les populations 2ELGBTQI+ afin d'accroître leur participation au secteur de l'établissement



VOLET DE L'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES (APS)

- Investit stratégiquement dans des projets permettant de mieux comprendre la conception des services et les améliorations possibles dans le secteur
- Recueille des données probantes pour soutenir les projets futurs dans le cadre du programme d'établissement



PROGRAMME D'AIDE À LA RÉINSTALLATION

- Programme de financement en vigueur dans toutes les provinces, sauf au Québec. Il vient en aide aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et aux autres clients admissibles lorsqu'ils arrivent au Canada
- Finance les organisations pour la prestation de services immédiats et essentiels.

Aperçu de l'ADP 2024

IRCC encourage les propositions pour le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation qui correspondent aux priorités suivantes



- Services uniformes à l'échelle nationale
- Prestation numérique et hybride des services
- Renforcement du Parcours d'intégration francophone
- Approches fondées sur des données et des éléments probants
- Maintien et diversification des programmes ciblés
- Soutien pour la santé mentale et le bien-être
- Promotion des communautés accueillantes grâce à une collaboration et à une coordination accrues entre les partenaires de prestation des services
- Disponibilité accrue de services de plus grande qualité dans les communautés rurales et éloignées et dans les centres de petite et moyenne tailles



Demandeurs admissibles

Pour les services d'établissement, les demandeurs admissibles sont les suivants :

- administrations municipales
- organismes à but non lucratif
- entreprises
- établissements d'enseignement



Clients admissibles



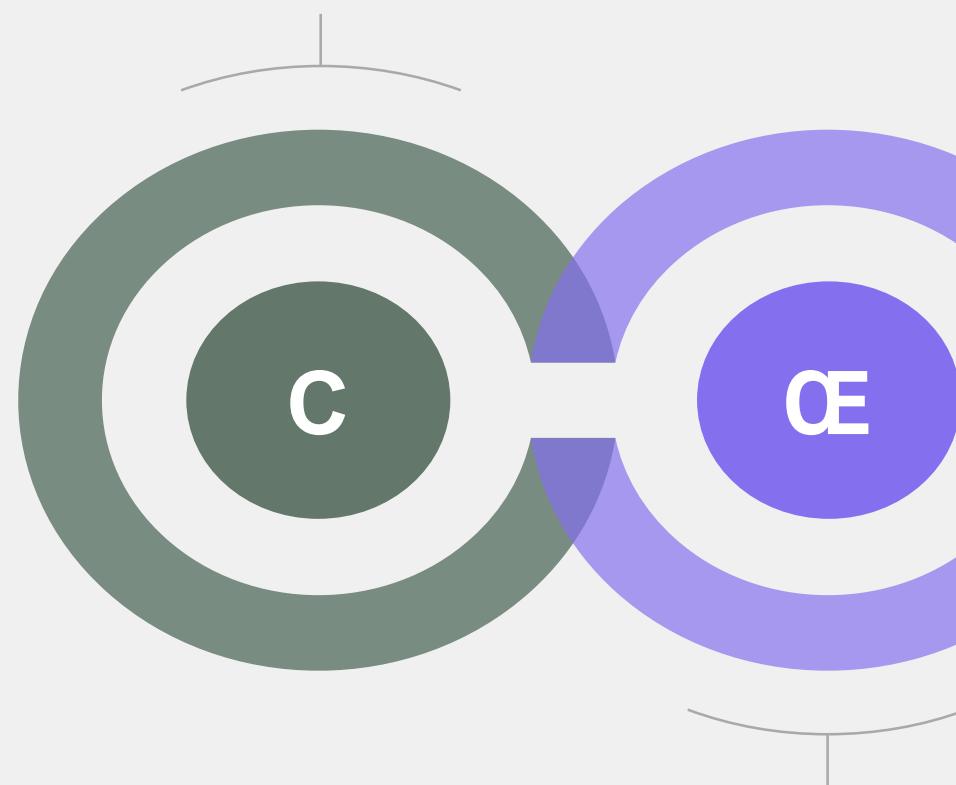
Seuls les nouveaux arrivants suivants sont admissibles aux services d'établissement dans le cadre du Programme d'établissement :

- les résidents permanents du Canada
- les personnes protégées aux termes de l'article 95 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- les particuliers choisis, au Canada ou à l'étranger, pour devenir des résidents permanents (après vérification) et ayant reçu une lettre d'IRCC;
- les réfugiés au sens de la Convention et les personnes protégées à l'extérieur du Canada qu'IRCC a sélectionnés en vue de leur réinstallation au Canada;
- certains résidents temporaires participant au Programme d'immigration au Canada atlantique et au projet pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord
- Les nouveaux arrivants admissibles à recevoir du soutien dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) incluant les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), ainsi qu'un nombre limité d'autres clients admissibles, comme il est indiqué dans les modalités du PAR et dans les lignes directrices.

Critères d'évaluation

CENTRÉ SUR LES RÉSULTATS

Programmes axés sur des données probantes en vue de garantir les meilleurs résultats à court et à long terme pour le client.

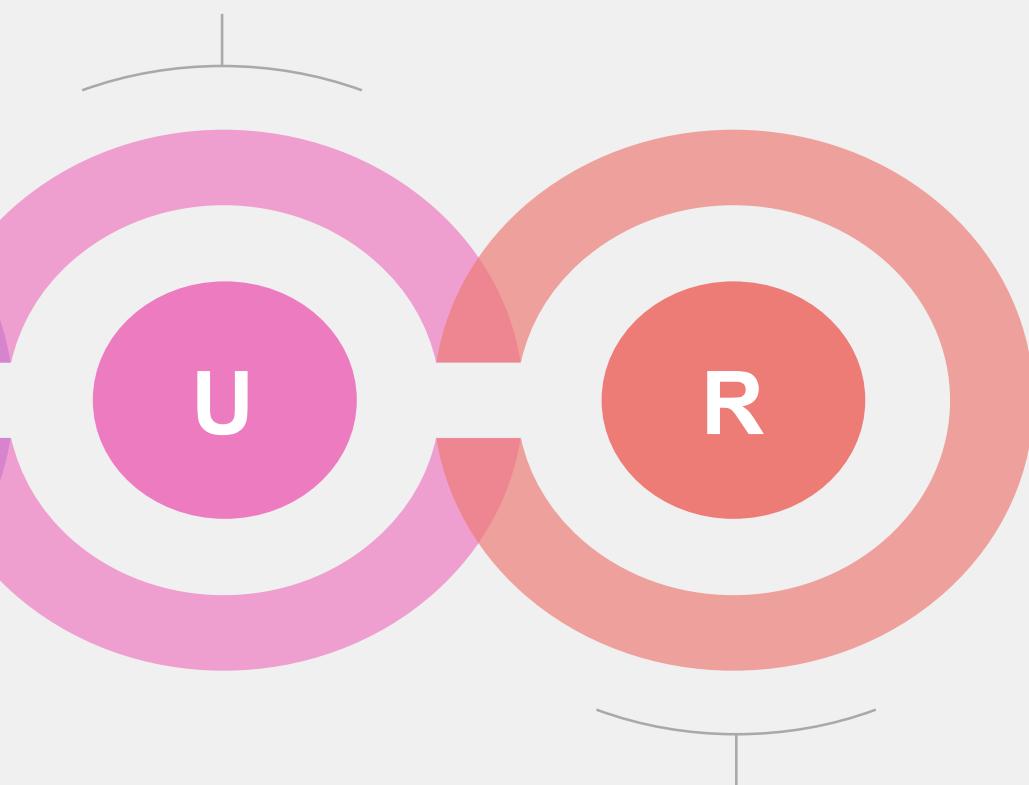


ŒUVRER POUR LES CLIENTS

Programmes adaptés aux profils particuliers des clients. Il s'agit notamment d'offrir des services en français à ceux qui souhaitent vivre et travailler dans un milieu francophone, et de mettre l'accent sur les clients vulnérables, marginalisés ou confrontés à des obstacles.

UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

Programmes qui sont à la fois efficaces et efficientes et qui utilisent les partenariats, mobilisent les ressources communes et tirent profit des atouts inexploités de la communauté, comme les bénévoles et les entreprises locales.



RÉACTIF

Programmes qui répondent non seulement aux besoins des clients, mais aussi à ceux de la société dans son ensemble, afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants et de réaliser la vision commune pour l'établissement et l'intégration.

Toutes les demandes sont évaluées selon les principes CŒUR. Vous devez intégrer ces principes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets que vous proposez.

Vous trouverez un aperçu détaillé des critères d'évaluation dans les lignes directrices.

Critères d'évaluation



L'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) évalue la manière dont les politiques, les programmes et les initiatives affectent les personnes différemment. Il s'agit d'une approche intersectionnelle, fondée sur des données et des données probantes.

Les demandeurs de financement sont encouragés à intégrer l'ACS Plus dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du ou des projets proposés, dans la mesure du possible, afin de créer des programmes efficaces pour les nouveaux arrivants.

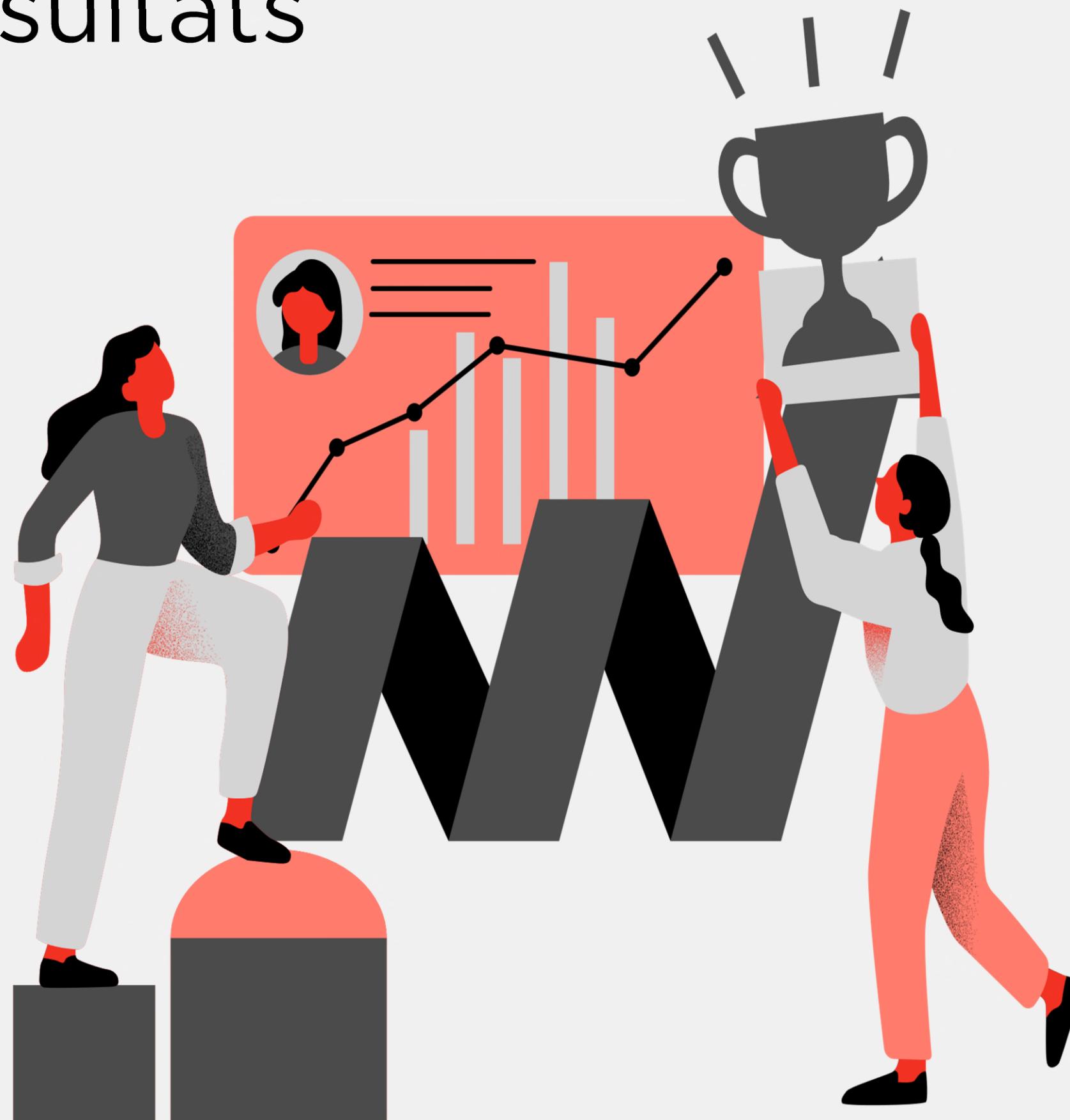
Il s'agit notamment de programmes destinés aux diverses populations qui se heurtent à des obstacles plus importants en matière de services (par exemple, les femmes, les jeunes, les populations 2ELGBTQI+, les nouveaux arrivants racialisés, les aînés, les personnes ayant un handicap) et visant à résoudre des problèmes spécifiques (par exemple, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre, les besoins en matière de santé mentale).

Programmes axés sur les résultats

La demande est fondée sur les résultats du modèle logique du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation, qui s'applique à tous les programmes et décrit la relation entre les activités menées et les résultats attendus

Dans la demande, vous devrez décrire brièvement de quelle manière :

- les activités proposées appuieront les résultats immédiats attendus d'IRCC
- l'atteinte des résultats immédiats attendus sera évaluée
- l'atteinte des résultats intermédiaires sera évaluée



Tutoriel du Système des subventions et des contributions (SSC)



Rédiger votre demande en ligne



Créer votre numéro d'identification d'organisation

Si vous n'avez pas de numéro d'identification d'organisation dans le Système des subventions et des contributions, accédez au SSC et cliquez sur le lien « Crée un compte » pour créer votre compte et obtenir votre numéro d'identification d'organisation.

Remplir le formulaire de demande

Ouvrir une session dans votre compte du Système des subventions et des contributions et créer une nouvelle demande. Remplir chaque section du formulaire de demande en répondant aux questions énumérées. Consultez les présentes lignes directrices afin de formuler vos réponses.

Présenter une demande en ligne

Vous devez cliquer sur le bouton « Soumettre » de votre formulaire de demande avant la date limite pour que votre demande soit prise en considération aux fins du financement. Une fois que vous aurez appuyé sur ce bouton, vous ne pourrez plus modifier votre formulaire de demande.

Période de questions et réponses

Nous apprécions votre participation et vous invitons à poser des questions pendant la séance virtuelle. Pour que les questions-réponses se déroulent de manière harmonieuse et organisée, veuillez suivre les lignes directrices ci-dessous :

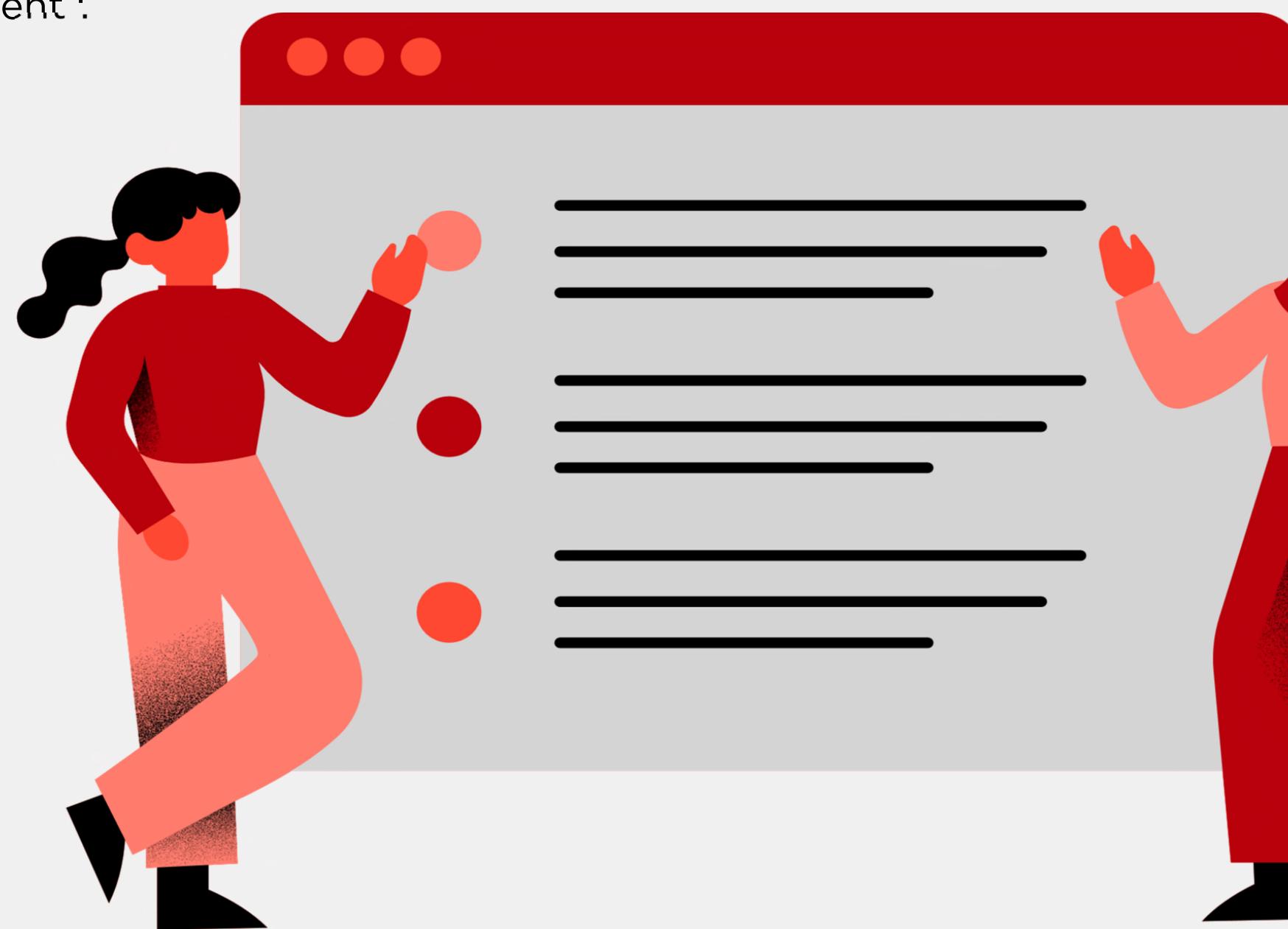
- Ouvrez slido.com dans votre navigateur
- Tapez le code d'événement **2085377** dans la case appropriée
- Attendez d'être redirigé vers l'événement



Ressources : Page de financement

Voici une liste de ressources qui vous aideront tout au long de votre processus de demande de financement. Les ressources suivantes sont disponibles sur notre page consacrée au financement :

- Lignes directrices
- Glossaire des lignes directrices
- Foire aux questions et réponses
- Modèle logique du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation
- Guide de l'ACS Plus du gouvernement du Canada



Ressources : SSC

Page État

Toutes les sections énumérées ci-dessous doivent être remplies avant que vous puissiez soumettre votre demande. Les sections peuvent être remplies dans l'ordre de votre choix et à votre propre rythme. Les utilisateurs énumérés dans le tableau ci-dessous recevront des notifications automatiques au sujet de cette demande après qu'elle a été soumise. Une fois que l'état de chaque section sera « terminé », vous pourrez commencer la Déclaration de la direction et soumettre votre demande.

[TUTORIEL – Comment utiliser cette page](#)

[Table des matières des tutoriels](#)

[Index des fiches-conseils](#)

[Contacter le bureau d'aide](#)

Demandes de financement: Page État

Page État

Ce tutoriel fournit des renseignements sur la façon de visualiser l'état d'avancement de votre demande, de t une version PDF imprimable de votre demande et de vous assurer que votre organisation est correctement inf fois que la demande a été évaluée par le Ministère.

Table des matières

- [Visualiser l'état d'avancement de votre demande](#)
- [Télécharger et imprimer votre demande](#)
- [Recevoir des notifications au sujet de l'état de la demande](#)
- [Fiche de conseils](#)

Fiche de conseils

[Changer les utilisateurs avisés de l'état de la demande](#)



Si vous ne voyez pas le PDF, cela signifie que vous ne disposez pas du support Adobe Reader ou PDF dans ce navigateur Web [Cliquez ici pour télécharger le pdf](#)

Des tutoriels et des fiches de conseils sont disponibles sur le portail du SSC au fur et à mesure que vous complétez chaque section. L'image vous montre comment accéder à ces ressources dans le portail des partenaires du SSC.



Contactez-nous

Pour toutes questions ou clarifications relatives à l'appel de propositions, veuillez contacter cfp-adp@cic.gc.ca

Pour obtenir de l'aide à propos du portail des partenaires du système de subventions et de contributions ou concernant le formulaire de demande, veuillez contacter gcs-ssc@cic.gc.ca

